

ETE 2019

LE LIORAN
CANTAL

MANGAKA
13/16 ANS

REF : 015 001 01

VACANCES POUR TOUS
21 RUE SAINT FARGEAU – CS 72021
75989 PARIS CEDEX 20

Chalet les Galinottes
2 rue de la patinoire - 15300 LE LIORAN
Tél : 04 71 49 50 51
E-mail : chalet-des-galinottes@galinottes.net



RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers en rendez-vous sur place sont attendus le 1^{er} jour vers 15h30 et seront repris le dernier jour vers 10h00 (les horaires seront confirmés sur la convocation départ).

TRANSPORT

Possibilité de départ - en bus jusqu'au Lioran : Clermont-Ferrand, Lyon, Limoges, Le Puy, Saint Etienne, Annecy, Valence, Grenoble, Bourg en Bresse, Chambéry, Montélimar.

En train (jusqu'à Clermont-Ferrand) et en bus jusqu'au Lioran : Paris.

En train (jusqu'à Limoges) et en bus jusqu'au Lioran : Bordeaux, Périgueux, Tours, Saint Pierre des Corps.

En train jusqu'au Lioran : Toulouse, Montpellier

1^{er} et dernier repas servis

Premier repas inclus : Dîner...

Dernier repas inclus : Déjeuner...

SITE

► A 1250 m d'altitude, au cœur de la station du Lioran et du parc des volcans d'Auvergne, le Chalet des « Galinottes » permet aux enfants de vivre un séjour dans un environnement naturel privilégié et protégé. D'une capacité de 180 lits (chambres de 4 à 6 lits), le Chalet est composé de plusieurs salles d'activités, d'une grande salle polyvalente, d'un cyberspace, d'une salle d'escalade (SAE), et d'un restaurant prolongé par une grande terrasse panoramique....

Le chalet est idéalement implanté pour la pratique d'activités de pleine nature : VTT, équitation, randonnées, course d'orientation,.....

► Effectif du groupe : 12 enfants...

ACTIVITES

Mangaka :

- Atelier Manga : 10 séances (apprentissage de toutes les techniques nécessaires à la création d'un manga, conception de son Manga)
- 1 séance d'Aïkido (approche de la culture Japonaise)

Autres activités possibles: activités manuelles, créatives, baignades, randonnée, escalade, veillées diverses

ORGANISATION DU SEJOUR

► Le séjour est adapté au rythme de l'enfant suivant son âge et ses besoins.

Chaque enfant aura un animateur de référence, en charge de sa vie quotidienne (argent de poche, vêtements, courrier, toilette, etc...)

Après leur arrivée et leur installation, le programme d'activités sera présenté aux enfants et par petits groupes ils découvriront leur lieu de vacances.

Les activités principales se feront en fonction des tranches d'âges.

Toutes les activités sont réalisables sur place ou à proximité.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

Lors de ce séjour, nos animateurs mettront en place un blog dont les codes d'accès vous seront transmis sur la convocation départ. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et de nous retourner le document relatif au droit à l'image (ci-joint).

Nous mettons aussi à votre disposition un serveur vocal :

1) Après le voyage ALLER ou pendant le séjour (tous les 2-3 jours)

2) Suivez le guide ou composez le code d'accès de votre séjour qui vous sera communiqué sur la convocation.

Vous pouvez également écrire à votre enfant à l'adresse internet suivante :

chalet-des-galinottes@galinottes.net

Votre enfant aura la possibilité de vous lire régulièrement et de vous répondre s'il le souhaite.

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

PREPARER VOTRE SEJOUR

► Le courrier : Le courrier est envoyé et distribué tous les jours. Vous aimez recevoir du courrier de votre enfant, alors n'oubliez pas que pour lui aussi, une lettre reçue est un grand bonheur.

► Argent de poche : 20 € semblent largement suffisant pour un séjour où tout est compris.

► Objet de valeur : La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, CD, etc...). Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

► Santé : En cas de maladie, le centre règle les frais médicaux immédiats et les parents remboursent la Ligue de l'enseignement à la fin du séjour, contre facture. La feuille de maladie sera envoyée dès réception du paiement.

En cas de traitement médical en cours, joindre :

- une copie de l'ordonnance et les médicaments en nombre suffisant. Il est interdit d'apporter des médicaments sans prescription médicale.

En cas d'hospitalisation, (ou d'un simple passage aux urgences), joindre au dossier :

- une photocopie de votre carte Vitale et de l'attestation de Sécurité Sociale
- de votre carte Mutuelle sur laquelle est porté le nom de l'enfant concerné afin de bénéficier du tiers payant dans la mesure du possible.

En cas d'accident une déclaration est faite par nos soins, auprès de notre assurance, qui prend également en charge les frais médicaux non remboursés (sécurité sociale et mutuelle)

Les titulaires de la C.M.U doivent obligatoirement joindre au dossier de l'enfant :
une photocopie de l'attestation C.M.U sur laquelle est porté le nom de l'enfant concerné

► L'utilisation du téléphone mobile est autorisé avec l'accord du directeur du séjour.

► Cigarette interdite.

Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.
En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents à remettre le jour du départ :

- la fiche sanitaire complétée et signée (attention cette fiche revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident)
- la photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à joindre à la fiche sanitaire)
- l'autorisation au droit à l'image

Plan d'accès détaillé



Venir en voiture :

A 40 km de l'autoroute A75, sortie Massiac ou Saint-Flour.

Par Massiac ou St-Flour : arrivé au Lioran, prendre direction Super-Lioran (D67), puis redescendre sur le parking de la patinoire (après la gendarmerie).

Par Aurillac : prendre direction Font de Cère avant le tunnel (D67), redescendre sur la station puis prendre à droite avant la passerelle.

En train

Gare du Lioran à 1 km.

AUTORISATION POUR LE DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans un centre de vacances. Au cours du séjour, il/elle sera amené/e à utiliser du matériel audio-visuel (photo, vidéo, informatique et internet) lors des activités. Afin que votre enfant puisse passer un séjour optimal, puisse participer pleinement aux activités audiovisuelles et ramener un merveilleux souvenir de ses vacances, nous vous demandons d'autoriser l'apparition de votre enfant sur support photo, vidéo, informatique et internet, conformément à la législation relative aux droits de la personne photographiée et à l'article 9 du code civil.

Je soussigné/e :

Représentant/e légal de l'enfant :

Demeurant :

.....

Inscrit/e sur le séjour :

Du au

> autorise **> n'autorise pas** (*rayez la mention inutile*)

L'équipe d'animation et l'organisateur « Ligue de l'enseignement » à utiliser dans le cadre du séjour organisé par VACANCES POUR TOUS :

- l'image et la voix de mon enfant sur support photographique, vidéo et informatique.
- l'image et la voix de mon enfant sur le site internet ou le blog du centre de vacances, permettant d'avoir un lien entre l'enfant et ses proches.
- l'image de mon enfant pour la présentation et l'illustration des centres de vacances proposés aux enfants (Brochure et site internet, départementaux et Nationaux, Vacances pour tous).

Fait à

Signature du représentant légal

Le